

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mars 2014
à 10h00

Les membres du conseil Municipal de la commune de Gertwiller se sont réunis dans la salle de la Kirneck, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Jean-Daniel HUCHELMANN- Mme Suzanne KAYSER-GRAFF - M. Rémy HUCHELMANN – Mme Véronique MEYER – M. Bernard BAUR - Mme Evelyne TRUTT - M. Gabriel ROSFELDER - Mme Elisabeth MEYER-BRENNER -Mme Sabrina HORN – M. Stève RISCH – Mme Pascale HABSIGER-LECOURT - M. Grégory FINCK – Mme Sophie ENGEL – M. Jean-Yves RÉTIF, formant la majorité des membres en exercices, le conseil étant composé de 15 membres.

Absents ou excusés : M. Jean-Martin MERCKLE (procuration à Mme Suzanne KAYSER-GRAFF)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Daniel HUCHELMANN, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Véronique MEYER

1. Installation du Conseil Municipal

Voir P.V. joint

2. Election du Maire

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **1**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **14**

Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Daniel HUCHELMANN, 14 voix

M. Jean-Daniel HUCHELMANN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

3. Création des postes d'adjoints au maire

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, à la création de 4 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix Pour,

Décide la création de 4 (quatre) postes d'adjoints,

4. Election des adjoints au maire

Après l'élection du maire, il a été procédé ensuite sous la présidence de M. Jean-Daniel HUCHELMANN, élu maire, à l'élection de 4 adjoints :

Le maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7-2 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints au maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **5**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **10**

Majorité absolue ont obtenu : **6**

Liste 1 : 10 Voix

La Liste, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. Rémy HUCHELMANN, 1^{er} adjoint
- Mme Suzanne KAYSER-GRAFF, 2^{ème} adjointe
- M. Bernard BAUR, 3^{ème} adjoint
- Mme Véronique MEYER, 4^{ème} adjointe

Le Maire a déclaré M. Rémy HUCHELMANN, Mme Suzanne KAYSER-GRAFF, M. Bernard BAUR, Mme Véronique MEYER en qualité d'adjoints.

Voir PV. Joint

5. Création d'un poste de conseiller délégué

VU l'article L 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération relative à la création de quatre postes d'Adjoints,

VU les élections des Adjoints,

CONSIDÉRANT que les Adjoints sont tous titulaires d'une délégation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, la création d'un poste de Conseiller Délégué.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **3**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **12**

Majorité absolue ont obtenu : **7**

M. Gabriel ROSFELDER : 12 Voix POUR

Le Maire a déclaré M. Gabriel ROSFELDER, conseiller délégué.

6. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Dans le cadre des échéances électorales le mandat des délégués et suppléants siégeant dans certains organismes est à renouveler.

Le conseil municipal après avoir entendu M. le Maire et après avoir délibéré nomme :

Délégués auprès de la Communauté de Communes de Barr-Bernstein :

- M. Jean-Daniel HUCHELMANN
- Mme Suzanne KAYSER – GRAFF
- M. Rémy HUCHELMANN (suppléant)

Délégué auprès du S.D.E.A au sein de l'Assemblée Territoriale et de l'Assemblée Général :

- M. Jean-Daniel HUCHELMANN

Vote : 14 voix POUR – 1 Abstention

Délégués auprès du Syndicat du Bruch de Zellwiller :

- M. Jean-Daniel HUCHELMANN

Vote : 14 voix POUR – 1 Abstention

Délégué auprès du Syndicat Forestier de Barr et 4 autres communes :

- M. Jean-Daniel HUCHELMANN

Vote : 14 voix POUR – 1 Abstention

Délégué auprès du Syndicat Forestier de Barr et 6 autres communes :

- M. Jean-Daniel HUCHELMANN

Vote : 14 voix POUR – 1 Abstention

Délégué auprès du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges :

- Mme Suzanne KAYSER-GRAFF

Vote : 14 voix POUR – 1 Abstention

Délégué auprès du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales :

- M. Rémy HUCHELMANN

Vote : 14 voix POUR – 1 Abstention

Délégués auprès des écoles maternelles et élémentaires de Gertwiller :

- M. Jean-Yves RETIF
- M. Rémy HUCHELMANN

Vote : 13 voix POUR – 2 Abstentions

Délégué auprès du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'EHN-ANDLAU-SCHEER

- M. Gabriel ROSFELDER

Vote : 14 voix POUR – 1 Abstention

La séance est levée à 11h15

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 31 mars 2014

Le Maire :
Jean-Daniel HUCHELMANN